

COLLOQUE LA PROSTITUTION DES JEUNES ET DES MINEURS-ES

AMICALE DU NID – ANRS – HORS LA RUE

Le 1er octobre 2015 à Paris, Mairie du Xème

PUBLIC

Ont été présentes plusieurs dizaines de personnes : professionnel(le)s de l'action sociale (profils variés), élus et responsables politiques, journalistes, etc.

OBJECTIFS DU COLLOQUE

Le colloque « La prostitution des jeunes et des mineur(e)s » est le fruit d'un travail de partenariat de plus d'un an et demi entre trois associations parisiennes : l'Amicale du Nid, l'ANRS et Hors la Rue. Conçu comme un espace de formation et d'échange, il a visé à diffuser et à confronter des connaissances théoriques et empiriques autour des facteurs, des conséquences et des formes de prostitution chez les jeunes et les mineur(e)s. Ce principe du dialogue et du partage d'expériences a été placé au cœur du colloque.

L'objectif principal de la journée a été clairement formulé par **M. Dujardin** (directeur du Pôle Insertion de l'ANRS) en ouverture du colloque : d'échanger sur des questions pragmatiques, à partir d'expériences de terrain, afin de faire part des difficultés de repérage mais également d'améliorer les actions de prévention et d'accompagnement des jeunes et des mineurs en situation de prostitution.

En alternant interventions et tables rondes, cette rencontre – animée par **Romain Auzouy** (journaliste chez RFI) – a réuni des professionnel(le)s de l'action sociale, des services judiciaires et policiers, des chercheurs, des médecins, des enseignants, ainsi que des personnalités politiques. Plusieurs questions ont été abordées :

- Les difficultés liées à l'identification et à la protection des jeunes et des mineur(e)s confronté(e)s à la prostitution
- Les pratiques d'accueil et d'accompagnement des jeunes ayant (ou susceptibles d'avoir) des conduites prostitutionnelles
- Le décloisonnement des acteurs, des étapes et des actions d'accompagnement
- L'évolution du cadre juridique et des dispositifs de réglementation de la prostitution juvénile
- La problématique de la prostitution des jeunes sous l'angle de la question de la honte, de la culpabilité et des troubles traumatiques

- La problématique de la prostitution des jeunes au prisme des parcours migratoires
- Les facteurs qui peuvent conduire à la prostitution et les formes de prostitution chez les jeunes et les mineur(e)s
- Les politiques publiques visant à mieux protéger les mineurs et les jeunes en situation de prostitution

Le colloque s'est ouvert par l'intervention de Mme **Boistard**, Secrétaire d'État pour les Droits des Femmes, qui a rappelé les principes de la proposition de loi (déposée en première lecture à l'Assemblée nationale le 10 Octobre 2013) visant à renforcer la protection des personnes en situation de prostitution et la lutte contre les réseaux de traite humaine. Ensuite, M. Dujardin a pris la parole au nom des trois associations organisatrices et a évoqué les deux questionnements transversaux du colloque :

- Comment agir lorsque les professionnel(le)s rencontrent sur les lieux de prostitution des jeunes susceptibles d'être mineur(e)s ?
- Comment identifier les jeunes (filles et garçons) qui ont des conduites prostitutionnelles et comment aborder cette question avec eux ?

La première conférence de la journée, donnée par **M. Jean-Jacques Yvorel** – historien et chercheur à l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse – a porté sur la genèse de la prostitution juvénile en tant que problème social et sur l'évolution des formes de prostitution chez les jeunes et les mineur(e)s. Cette intervention a été suivie par une table ronde consacrée aux obstacles à l'identification des mineur(e)s parmi les jeunes en situation de prostitution et aux mesures de protection mises en place par les travailleurs sociaux, la Brigade de protection des mineurs, le Parquet de Paris et la DASES.

La session de l'après-midi a été ouverte par **Mme Maud Olivier** – députée de l'Essonne et rapporteur de la proposition de loi contre le système prostitutionnel – qui a rappelé les objectifs visés par le texte législatif concernant la lutte contre le système prostitutionnel, ainsi que les dispositifs mis en place, dans la commune des Ulis et dans le département de l'Essonne, dans le champ de la prévention des conduites prostitutionnelles et de l'insertion sociale des jeunes femmes déscolarisées. Ensuite, **M. Jérôme Strazulla** – médecin, psychanalyste et psychothérapeute – a abordé la problématique de la prostitution au prisme des expériences subjectives des personnes prostituées et, tout particulièrement, au prisme de la question de la honte et de la culpabilité. Réunissant plusieurs éducateurs spécialisés, un directeur de foyer éducatif PJJ et une directrice de la SEGPA d'un collège parisien, la table ronde qui s'en est ensuivie a traité des difficultés liées à l'identification des conduites prostitutionnelles et des pistes d'amélioration des pratiques d'accompagnement des jeunes en situation de prostitution. Enfin, la dernière conférencière, **Mme Karen Sadlier** – docteur en psychologie clinique et psychopathologie – est revenue sur la question des expériences subjectives des personnes prostituées et a montré les conséquences multiples des troubles traumatiques dont celles-ci peuvent être victimes.

Le colloque s'est clos par l'intervention de **Mme Avenard** – Défenseuse des enfants – qui a dénoncé les insuffisances des politiques publiques, des structures et des dispositifs visant la prise en charge des mineur(e) victimes de la prostitution.

POINTS ABORDÉS

Les éclairages théoriques apportés par Jean-Jacques Yvorel, Jérôme Strazulla et Karen Sadlier, ont permis de poser quelques repères analytiques concernant la problématique de la prostitution, en général, et de la prostitution juvénile, en particulier. Plusieurs points ont été soulignés:

- Le phénomène de la prostitution des mineurs est socialement construit. Selon Jean-Jacques Yvorel, lorsqu'on retrace l'histoire de la problématisation de la prostitution juvénile en France, on constate que :
 - Celle-ci est définie comme un problème social tardivement, à la fin du 19^e siècle.
 - Dans l'imaginaire social, la prostitution juvénile a été considérée pendant longtemps comme un phénomène touchant essentiellement les filles. En l'occurrence, lors du Congrès pénitentiaire international de 1895, tenu à Paris, les débats ont porté sur les moyens de prévenir et de réprimer la prostitution des filles âgées de moins de 16 ou 18 ans, selon les pays (en France la majorité pénale à l'époque était 16 ans), sur l'idée de multiplier le nombre des écoles de réforme, d'asiles et de refuges destinés aux jeunes filles mineures ayant commis des fautes contre les mœurs, tout comme de faire de la prostitution des mineures un délit. Également, durant les premières décennies du 20^e siècle, l'encadrement juridique de la prostitution juvénile était discriminatoire envers les filles : si deux jeunes gens avaient des rapports intimes mal dissimulés, ils étaient poursuivis et condamnés pour outrage à la pudeur publique, la fille généralement plus lourdement que le garçon ; si une jeune fille avait des rapports tarifés mal dissimulés avec un client, elle était la seule à être poursuivie pour outrage à la pudeur.
 - L'étude de l'évolution des dispositifs de réglementation fait ressortir l'existence d'une ambiguïté permanente entre mœurs et prostitution. D'une part, les pratiques sociales et les conduites sexuelles considérées inappropriées ont représenté un des principaux facteurs de risque prostitutionnel. D'autre part, les politiques de protection de l'enfance et de justice des mineurs ont été pendant longtemps dominées par un paradoxe : les jeunes filles prises en charge par les différentes institutions n'étaient pas celles qui étaient réellement prostituées, mais celles qui avaient des comportements qualifiés d'inadéquats.
 - Historiquement, la prostitution juvénile a été assimilée au vagabondage.
 - La précarité économique, les ruptures familiales et la nécessité de se faire héberger ont constitué, au cours de la première moitié du 20^e siècle, les facteurs explicatifs les plus courants de la prostitution juvénile.
- Parmi les incidences psychiques et psychologiques à long terme de la prostitution, la honte et les troubles traumatiques occupent une place centrale. Jérôme Strazulla a abordé la première question, celle de la honte, en lien avec la prise en charge socio-éducative :
 - La honte représente un sentiment complexe, mais « primaire », au sens où il peut être partagé par tous les gens, dès le plus jeune âge. Le sentiment de honte naît sous le regard d'autrui, dans l'écart établi entre l'image que l'on a de soi et l'image que l'on nous renvoie de l'extérieur. Par rapport à la question prostitutionnelle, la honte concerne des aspects multiples : elle est liée aux éventuels traumatismes vécus par la personne prostituée, aux désirs et aux plaisirs que celle-ci peut ressentir, ou encore à l'image que la personne s'efforce à protéger par rapport aux autres.
 - Bien que l'on confonde souvent la honte et la culpabilité, les deux sentiments sont distincts et exigent des traitements différenciés. Si la culpabilité est « centripète », la honte est « centrifuge » ; elle représente un sentiment de bannissement et d'exclusion dont le traitement doit nécessairement passer par le retour à la parole, d'une parole formulée et entendue comme telle.
 - Le dispositif des appartements partagés proposé par l'Amicale du Nid depuis plusieurs années représente, aux yeux de M. Strazulla, une expérience réussie, notamment du point de vue du traitement de la honte : des jeunes ex-prostitué(e)s, bénéficiant d'un accompagnement renforcé, vivent ensemble dans des appartements mis à leur disposition. Cette cohabitation fournit un cadre qui favorise l'émergence d'une parole authentique et la déconstruction des sentiments de honte.

- Il existe trois grands groupes de troubles présents dans la prostitution : les troubles post-traumatiques, la dissociation et les troubles psychotraumatiques complexes. Karen Sadlier s'est attachée à expliquer les différents symptômes associés à chaque catégorie, dont les effets sur les comportements de la personne victime de troubles doivent être pris en compte dans le processus d'accompagnement.
 - Les symptômes liés aux troubles post-traumatiques – la reviviscence, l'évitement et l'activation neuro-végétative – se manifestent par : un état d'alerte permanente, des troubles de sommeil, le fait d'éviter de parler et de penser aux souffrances subies, l'incapacité de se projeter dans l'avenir, l'état d'irritabilité, les difficultés de concentration, etc. Tous ces problèmes facilitent l'acquisition des conduites addictives.
 - La dissociation revêt plusieurs formes : affective (on se déconnecte de ses émotions qui, cachées au plus profond de soi, ressurgissent, de temps en temps, de manière violente) ; cognitive (on se déconnecte de ses souvenirs, on ne se rappelle pas tous les éléments de son histoire biographique) ; sensorielle (on se déconnecte de ses sensations, on ne ressent pas ce que le corps subi). La dissociation augmente les risques de mise en danger.
 - Les troubles psychotraumatiques complexes rassemble les symptômes des troubles post-traumatiques, la dissociation et d'autres types de problèmes : les difficultés à réguler les émotions et la tendance à se mettre en danger, les difficultés d'ordre relationnel et de faire confiance à l'autrui, l'image dévalorisée de soi, etc.
 - Les moyens accessibles aux professionnel(le)s pour approcher la question du trauma sont nombreux : aider la personne à se reconnecter d'abord, à ses émotions et à ses sensations corporelles ; respecter avec rigueur les engagements pris avec la personne ; l'aider à nommer la violence et à faire le répertoire des situations violentes vécues ; l'aider à identifier les émotions et à élargir son éventail de manières de faire face à ces émotions ; identifier et activer des soutiens positifs et durables ; chercher des lieux et des contextes de sécurité ; aider la personne à s'approprier son corps afin de l'utiliser comme un radar du danger et comme un lieu du bien-être ; l'aider à réajuster l'estime de soi, à trouver des espaces où elle pourrait se sentir compétente ; prendre soin de soi.

Les échanges d'expériences réalisés, à l'occasion des deux tables rondes, entre les professionnel(le)s de l'action socio-éducative et des services judiciaires et policiers, ont fait émerger un certain nombre d'interrogations et de solutions méthodologiques relatives à l'accompagnement des jeunes et des mineur(e)s en situation de prostitution.

Dans un premier temps, les débats ont porté sur les obstacles à l'identification des mineur(e)s et aux actions mises en place pour favoriser leur protection et leur accès aux droits. La prostitution nigériane à Paris (phénomène ayant connu un fort développement depuis 2014) a servi d'étude de cas : l'analyse des modes d'intervention élaborés par les différent(e)s professionnel(le)s à ce sujet a permis d'éclairer les difficultés intrinsèques à chaque séquence du processus d'accompagnement, et de proposer quelques pistes de travail.

➤ **La détection et l'évaluation de la minorité.**

- Bénédicte Cabrol (chargée de mission, Hors la rue) et Fabrice Grimaud (coordinateur Pôle actions extérieures, Amicale du Nid) ont témoigné des multiples obstacles au repérage des filles mineures parmi les jeunes en situation de prostitution de rue. Hors la Rue a rappelé que son intervention de repérage des mineurs en situation de prostitution s'effectuait depuis plusieurs années dans le cadre de partenariats avec les Amis du Bus des Femmes et Aux Captifs la Libération. La connaissance des lieux et des personnes de ces partenaires permet aux équipes de Hors la Rue de mener plus facilement ses actions de repérage et d'accompagnement. Les difficultés de repérage des mineurs tiennent à la dissimulation de la minorité par des artifices d'apparence physique et parfois par l'utilisation de faux papiers d'identité. Le contrôle social exercé par le groupe et les « madames » (ou « mamas » – des femmes proxénètes par l'intermédiaire desquelles les jeunes filles sont arrivées en France

et auxquelles celles-ci sont redevables d'importantes sommes d'argent), l'interdit de parler, la méfiance envers les travailleurs sociaux et le caractère public du cadre de communication (la rue ou le bus de prévention) contribuent aussi à obscurcir la situation de ces jeunes.

- Pour détecter la minorité, les travailleurs sociaux s'appuient notamment sur des éléments d'ordre subjectif : la perception de l'apparence physique, des attitudes, des comportements, des discours et des manières de s'exprimer
- Laëtitia Dhervilly (Vice-procureur, Cheffe de la Section des mineurs du Parquet de Paris) et Bénédicte Meyer (Cheffe de la Section opérationnelle de la Brigade de protection des mineurs de Paris) ont également attesté de la difficulté qu'ont les services judiciaires et policiers d'établir la minorité. Elles ont mentionné les principaux obstacles auxquels ces services sont confrontés : a) le repérage des jeunes signalé(e)s par les associations ; b) la méfiance envers les représentants de la police et de la justice ; c) la dissimulation de la minorité ; d) les discours de majorité auxquels les jeunes mineures ont été formées afin de pouvoir apporter des gains aux proxénètes et aux réseaux exploitants ; e) les faux papiers.
- En rappelant que le problème des faux papiers concerne tous les mineurs isolés, Laëtitia Dhervilly, a soulevé la question de la définition juridique du « mineur victime » et a insisté sur le fait que les partenaires judiciaires du Parquet des mineurs, et notamment les juges du siège, devraient être sensibilisés davantage à l'idée que le papier n'est pas une base d'identification dans l'univers de l'exploitation : c'est cet univers qui doit être présenté dans l'analyse de l'identité. Bien que le Parquet ait la capacité de mettre en place des circuits de signalement d'urgence et d'entamer la mise en œuvre d'une protection spécifique, ces actions s'avèrent difficiles en l'absence d'éléments suffisants pour établir la minorité. A ce niveau, les diagnostics fournis par les associations représentent une source d'informations précieuse.

➤ **La mise en œuvre de la protection**

- Bénédicte Cabrol et Fabrice Grimaud ont expliqué que l'objectif primordial visé par les associations est de créer une relation de confiance avec les jeunes femmes rencontrées sur les lieux de prostitution. Le travail des associations s'amorce dans la rue et dans le bus de prévention, mais ne peut être approfondi qu'en dehors du contrôle du groupe et surtout dans un cadre confidentiel. Les travailleurs sociaux proposent ainsi, constamment, aux femmes en situation de prostitution, un accueil au sein des centres de jour, pour leur faciliter l'accès aux droits et aux soins médicaux. Parallèlement, à partir de la présomption de minorité, ils procèdent à des signalements auprès de la Brigade de protection et du Parquet des mineurs.
- Laëtitia Dhervilly et Bénédicte Meyer ont souligné les difficultés à l'appréhension physique des jeunes femmes (présumées mineures) et au placement durable de celles-ci dans les structures de prise en charge. Selon la vice-procureur, l'accompagnement pérenne ne peut se faire sans l'interpellation des exploitants. Pour s'attaquer au phénomène dans toute sa complexité, le maintien du dialogue entre les différents acteurs associatifs et institutionnels, tout au long de l'enquête judiciaire, est indispensable.
- Les discussions autour de la présence de mineurs parmi les personnes nigérianes en situation de prostitution à Paris ont permis de mettre en évidence le rôle bénéfique qu'a joué le courrier adressé au procureur à l'initiative de plusieurs associations. Le courrier a déclenché une réunion au sein du Parquet de Paris pour la mise en place d'un dispositif spécifique. Laëtitia Dhervilly et Bénédicte Meyer ont salué cette démarche qui, selon elles, représente un exemple concret et réussi de décloisonnement des acteurs et des mesures d'accompagnement.
- À travers un rapide panorama (non-exhaustif) de différents visages de la prostitution des mineurs, Bénédicte Meyer a mis en exergue l'idée que la protection ne concerne pas que

les victimes de traite et de proxénétisme, mais aussi les jeunes filles et garçons qui se prostituent pour des raisons économiques, tout comme les jeunes filles qui, par le biais de l'internet, pratiquent une prostitution volontaire en endossant le rôle « d'escorte » (qu'elles distinguent, par ailleurs, de la prostitution). Dans ces deux cas, l'accompagnement socio-éducatif doit s'appuyer sur un travail sur le rapport de ces jeunes à leurs corps, à la sexualité et à l'argent, afin de leur faire comprendre que la vente de l'acte sexuel n'est pas la seule solution économique dont ils disposent.

- Les participants à la table ronde ont fait le constat d'une plus faible prise en charge des prostituées mineures par rapport aux prostituées majeures. Le dispositif national de protection des mineurs victimes de traite, qui est en train d'être mis en place sous l'égide de la Mission interministérielle de protection des violences faites aux femmes et de lutte contre la traite des êtres humains, vise à corriger cet écart.

➤ **La protection des jeunes et des mineur(e)s et la prévention des conduites prostitutionnelles : deux questions profondément imbriquées**

- Martine Grenier (conseillère technique auprès de la sous-directrice des Actions familiales et éducatives à la DASES) a mis l'accent sur les enjeux de la prévention des conduites prostitutionnelles. Elle a défendue l'idée selon laquelle l'entrée dans la prostitution des jeunes est un processus fait de potentielles ruptures familiales, d'isolement et de multiples facteurs susceptibles de fragiliser un enfant en construction. La protection de ces jeunes ne se résume pas à leur prise en charge, mais elle concerne également un ensemble de mesures de prévention des conduites à risque, de toxicomanie, prostitutionnelles, etc., qui doivent être développées aussi bien en amont qu'en aval de la protection proprement dite. La diversité des acteurs impliqués dans ce processus répond à la diversité des lieux et des missions de prévention : les éducateurs spécialisés intervenant dans les quartiers ou ailleurs (par exemple, sur le parvis de la Gare du Nord), les associations faisant un travail d'immersion sur le terrain, tous les professionnels pouvant agir dans des actions à domicile (qu'elles soient administratives ou judiciaires), les services sociaux, les PMI, les professionnels intervenant auprès des jeunes femmes et de leurs compagnons dans le cadre des centres maternels, etc. À cet égard, Mme Grenier a souligné les objectifs principaux des travaux préparatoires pour le futur schéma de prévention et protection de l'enfance (qui devrait être voté par le conseil départemental de Paris en novembre) : prévenir et gérer les conduites à risque, former les professionnels, étayer les structures pour mieux repérer, traiter et prendre en charge les différentes problématiques des jeunes et des enfants, œuvrer pour un décloisonnement institutionnel, etc.
- Camille Peronnet (Cellule de recueil des informations préoccupantes à l'Aide sociale à l'enfance) a présenté la mission de la CRIP, dont les modes d'intervention répondent à quatre types de situations : 1) le/la mineur(e) qui révèle être victime de traite et qui demande sa protection. Dans ce cas, le signalement aux autorités judiciaires est immédiatement activé ; 2) le/la mineur(e) confié(e) à l'aide sociale à l'enfance qui affiche des comportements et des attitudes laissant entendre qu'il peut y avoir des relations sexuelles tarifées avec des adultes ; 3) le/la mineur(e) scolarisé(e) ou déscolarisé(e) dont la situation présente des signes d'alerte de risques prostitutionnels ; 4) les comportements à risque sur les réseaux sociaux. Mme Peronnet a mis l'accent sur la double fonction de la CRIP : d'intervenir en amont, d'une part, en mettant en lien des professionnels qui vont pouvoir proposer à la famille et à la/au jeune concerné(e) tout un ensemble d'aides, et d'activer la protection, d'autre part, par le biais de l'adhésion de la famille ou par le signalement aux autorités judiciaires.

Dans un deuxième temps, les débats ont porté sur les difficultés rencontrées par les professionnel(le)s pour identifier les pratiques prostitutionnelles et pour aborder la question de la prostitution avec les jeunes. Les intervenants réunis autour de la seconde table ronde ont témoigné du décalage entre la définition de la prostitution comme « tout acte sexuel contre cadeaux, hébergement, rémunération et services » et les perceptions qu'ont les jeunes de la prostitution. Ils

ont rendu compte de leur travail de prévention des risques de prostitution et d'accompagnement des jeunes ayant (ou susceptibles d'avoir) des conduites prostitutionnelles.

➤ **Nommer la prostitution : difficultés en enjeux**

- Nicolas Frétel (directeur du foyer éducatif PJJ de Paris) et Valérie Guérin (éducatrice spécialisée, ANRS) ont souligné le paradoxe dont font preuve les jeunes filles et garçons, qui consiste à refuser de parler de la prostitution alors que les conduites prostitutionnelles acquièrent pour eux un caractère banal. Mme Guérin a cité, à ce propos, l'exemple d'une fille qui a recherché un homme disposé à l'aider financièrement en échange de rapports sexuels, et qui ne considère pas qu'elle se prostitue. Dans la même perspective, Véronique Hoedts (directrice de la SEGPA, collègue) a fait le constat de l'écart entre les représentations de la sexualité des jeunes d'aujourd'hui et celles des adultes, et a exprimé son inquiétude concernant la banalisation des pratiques prostitutionnelles (manifestée, par exemple, dans le fait que certaines filles acceptent de faire une fellation pour récupérer leurs portables, sans percevoir cet acte ni comme un rapport sexuel, ni comme une conduite prostitutionnelle).
- M. Frétel s'est interrogé sur les risques de prostitution engendrés par certaines pratiques devenues courantes : quelques filles placées dans le foyer PJJ se vantent de pouvoir « arnaquer » des garçons et des hommes en se faisant payer des repas chez KFC, des sacs à mains, de nouveaux portables et des mèches de cheveux. À ce propos, les intervenants se sont mis d'accord sur l'idée que les familles et les professionnel(le)s de l'action socio-éducative se doivent d'être vigilants sur les comportements et l'apparence physique des jeunes afin de repérer au plus tôt possible les pratiques prostitutionnelles.
- Rose-Angèle Leroy (éducatrice spécialisée, Amicale du Nid) a affirmé qu'il existe dans la prostitution une certaine négation du corps qui influe sur les représentations de la sexualité et des relations sexuelles. Pour les jeunes prostitué(e)s, la sexualité tient de l'ordre de l'intime, des relations amoureuses. Par rapport à la prostitution, ces jeunes filles et garçons se souviennent surtout de la brutalité du passage à l'acte. Mme Leroy a également rappelé que l'argent (le paiement de l'acte sexuel) est une manière de se récompenser, de réparer symboliquement et économiquement la violence vécue, et que ne pas pouvoir demander à l'autre de payer devient un indicateur d'une fragilité accrue.
- Julien Boyé (éducateur spécialisé, Hors la Rue) a présenté l'action menée par Hors la Rue, depuis une dizaine d'années, sur le parvis de la Gare du Nord, auprès des jeunes garçons mineurs et majeurs en situation de prostitution. Ces jeunes, majoritairement originaires du sud de la Roumanie (de la ville de Craiova et de ses alentours), vivent généralement en bidonvilles et connaissent une forte précarité socio-économique. Ils s'adonnent aux rapports homosexuels tarifés alors qu'ils se vivent essentiellement hétérosexuels (certains ayant eu déjà un mariage coutumier et un ou deux enfants), et qu'ils tiennent souvent des propos homophobes. La prostitution constitue pour eux une stratégie de débrouille économique, tout comme la manche représente parfois pour leurs conjointes une source complémentaire de revenus (les deux activités étant menées souvent simultanément sur le même territoire de la Gare du Nord). M. Boyé a témoigné des difficultés qu'ont les travailleurs sociaux à aborder ouvertement, avec ces jeunes, la question de la prostitution, la gêne de parler que ceux-ci éprouvent et leur invisibilité dans l'espace public constituant des freins réels à l'accompagnement.
- Selon Mme Guérin et Mme Leroy, l'objectif premier visé par les éducateurs/trices de l'ANRS et de l'Amicale du Nid n'est pas de parler de la prostitution et d'aider la personne à dire le mot, mais d'essayer de comprendre comment le/la jeune vit, comment il/elle se débrouille, de l'encourager à exprimer ses problèmes, ses demandes et ses souhaits dans ses propres termes pour l'aider ensuite à questionner sa situation. La question de la prostitution est abordée en fonction de comment le/la jeune nomme les choses : le travail d'accompagnement n'est pas le même dans le cas d'un(e) jeune qui dit « je me prostitue » (on évalue la durabilité ou le caractère occasionnel de la pratique prostitutionnelle), ou

dans le cas d'un(e) jeune qui ne se reconnaît pas dans la prostitution (on laisse venir la parole). Il est indispensable que l'accompagnement soit fondé sur une approche globale de la situation de la personne concernée.

- Plusieurs portes d'entrée pour aborder la question de la prostitution ont été signalées : la santé, l'estime de soi, le rapport aux hommes/femmes, le rapport au corps et les sensations de désir et de plaisir, l'argent, etc. Caroline Corcella (coordinatrice Pôle prévention, Amicale du Nid) a insisté sur l'idée que les professionnel(le)s, par la connaissance qu'ils/elles ont des jeunes qu'ils/elles accompagnent, disposent généralement des outils nécessaires pour aborder la question de la prostitution d'une manière adaptée à la singularité de chaque cas.
- Comment aborder la problématique de la prostitution avec les jeunes et comment les accompagner ?
 - Inscrits dans le prolongement de la première table ronde, les débats autour de la prévention des risques prostitutionnels, qui ont eu lieu l'après-midi, ont concerné les actions d'éducation à la sexualité à destination des jeunes. Mme Hoedts, Mme Corcella et Muriel Bodenan (éducatrice spécialisée, Amicale du Nid) ont souligné les principes qui ont guidé la mise en place de l'action de prévention développée par l'Amicale du Nid au sein d'un collège à Paris : travailler en partenariat avec l'équipe éducative, intervenir sur une longue durée (dix interventions sur deux ans qui ont permis de tisser graduellement des liens avec les jeunes et de proposer des séances adaptées à leurs questionnements), individualiser la relation avec les jeunes et aborder leurs situations dans leur globalité.
 - L'accompagnement vers l'arrêt de la prostitution a représenté un des thèmes transversaux de cette deuxième table ronde. M. Boyé a attiré l'attention sur la précarité économique des jeunes en situation de prostitution de rue et a souligné que les formations professionnelles non rémunérées ne constituent pas une solution alternative viable. Dans cette même perspective, Mme Guérin a rappelé que la nécessité de subvenir à ses besoins primaires (se loger, manger et rester propre) constitue un des principaux facteurs des conduites prostitutionnelles chez les jeunes, et que la condition fondamentale pour la réussite de tout accompagnement tient à la possibilité d'envisager une alternative économique réelle à la prostitution. Également, M. Frétel a plaidé pour l'accroissement des moyens économiques nécessaires à faire le relais entre différentes étapes du parcours sinueux d'un(e) jeune vers la sortie de la prostitution. Il a également dénoncé les cas de retour à la prostitution des jeunes placés dans le foyer PJJ après 18 ans (une fois que le temps judiciaire est fini), est a insisté sur l'importance des collaborations entre la PJJ et l'ASE concernant les jeunes majeurs.
 - Il a été souligné que l'accompagnement est un processus long et tortueux, constitué de réussites et d'échecs, d'étapes de ruptures par rapport aux pratiques prostitutionnelles et de retour à la prostitution.
 - Les intervenant(e)s ont mis en relief plusieurs leviers de l'accompagnement : proposer une écoute compréhensive, non moralisatrice et active (au sens où le travailleur social doit essayer d'identifier ce que les jeunes entendent par tel ou tel mot) ; favoriser la multiplication des rencontres afin de rompre l'éventuel isolement du/de la jeune et l'emprise que les proxénètes ou les réseaux exploitants peuvent avoir sur lui/elle ; responsabiliser les jeunes ; travailler sur les notions de gain et de perte en lien avec la pratique prostitutionnelle ; aider les jeunes à valoriser leurs parcours, leurs ressources et leurs compétences.

Du point de vue de l'action politique, les prises de parole de Mme Boistard, de Mme Olivier et de Mme Avenard, qui ont émaillé le colloque, ont révélé à la fois l'engagement de l'État pour la protection des personnes prostituées et les faiblesses des politiques publiques et des dispositifs visant la prise en charge des mineur(e) victimes de la prostitution.

Ont été évoqués les quatre piliers de la proposition de loi relative à la lutte contre le système prostitutionnel :

- La lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains avec des mesures fortes de protection des victimes qui participent à démanteler les réseaux.
- La dépénalisation totale des personnes prostituées et l'accompagnement des celles et ceux qui souhaitent sortir de la prostitution à travers un parcours de réinsertion sociale et professionnelle.
- La prévention des conduites prostitutionnelles et l'éducation à la sexualité auprès des jeunes.
- L'interdiction d'achat de l'acte sexuel et la responsabilisation des clients.

Ont été également présentées les actions de formation et de sensibilisation développées, depuis 2010, sur la commune des Ulis et dans le département d'Essonne, à destination des jeunes femmes et des enfants. Il s'agit, d'abord, d'un dispositif visant les jeunes femmes déscolarisées et désocialisées : deux fois par an, une douzaine de ces jeunes femmes suivent un stage indemnisé de 3-4 semaines, où elles suivent des ateliers de développement de l'estime de soi, d'élaboration d'un projet personnel ou collectif, de théâtre-forum, etc. Une partie de ces femmes ont connu la prostitution et, à l'occasion des ateliers, quelques-unes osent en parler. Ensuite, des séances d'éducation à la sexualité ont été mises en place dans les écoles et les collèges.

Il a été souligné que la prostitution des mineur(e)s en France est un problème mal appréhendé par les pouvoirs publics qui ne disposent pas de données qualitatives et quantitatives suffisamment fiables pour étayer les actions, les structures et les dispositifs visant la prise en charge des jeunes et des mineurs. Le rapport remis au Comité des droits des enfants de l'ONU fait état des carences en termes de politiques publiques autour de ces problématiques, des lacunes des dispositifs visant la protection des mineur(e)s en situation de prostitution, ou encore de l'écart existant entre, d'une part, les données des sources policières et judiciaires selon lesquelles le phénomène de la prostitution juvénile est quasiment inexistant, et, d'autre part, les chiffres avancés par les associations.

Il a été précisé que le plan national de lutte contre la traite des êtres humains (en cours de mise en œuvre) prévoit des mesures de protection relatives aux mineur(e)s victimes de la Traite des Etres Humains à des fins d'exploitation sexuelle.

PARTICIPATIONS DU PUBLIC et RÉPONSES APPORTÉES

Les échanges avec le public à l'issue des conférences et des tables rondes ont concerné les sujets suivants :

- **Le caractère tabou du sujet de la prostitution juvénile**

On a mis au point une équipe pédagogique pour essayer de sensibiliser les enseignants au phénomène de la prostitution. Les outils existent, mais les établissements opposent une véritable résistance par peur de stigmatisation. La prostitution et les violences sexuelles représentent un sujet tabou pour les établissements scolaires (présidente de l'Agir contre la prostitution des enfants - ACPE).

Réponse :

Laëtitia Dhervilly (Vice-Procureur) confirme cette situation de déni qui, selon elle, concerne toute la société. Elle précise, en l'occurrence, que le Parquet des mineurs est très souvent confronté au refus des parents d'admettre que leurs enfants ont des conduites sexuelles violentes.

➤ **Les formes de prostitution et le traitement judiciaire**

Le traitement judiciaire différencié des victimes de traite et des victimes de proxénétisme reflète-t-il de degrés de gravité différents ? On constate sur le terrain que la situation de la personne prostituée est aussi grave qu'il y ait un réseau d'exploitation derrière ou pas : dans les deux cas, il y a du proxénétisme, du déplacement, une même vulnérabilité des filles qui parfois ne perçoivent aucun bénéfice financier. (personne qui travaille dans un service spécialisé à Grenoble qui accueille des personnes en situation de prostitution).

Réponse :

Bénédicte Meyer soutient l'idée selon laquelle la prostitution est une mise en danger en soi pour tou(te)s les mineur(e)s. Le traitement judiciaire est différent dans les deux cas (de traite et de proxénétisme) parce que les enquêtes et les implications en termes de qualification pénale dépendent du rôle joué par les acteurs majeurs autour des mineurs prostitués. Elle rappelle également les limites des actions judiciaires par rapport aux discours tenus par des mineures qui revendiquent leur statut d'escorte (limites qui mettent en évidence l'importance des mesures de prévention et d'éducation à la sexualité). L'enjeu de la Brigade de protection des mineurs est de s'adapter à toutes les formes de prostitution et à tous les profils de victimes afin d'offrir la meilleure protection possible.

➤ **Le rôle de l'internet et des productions culturelles dans la construction des représentations du corps et de la sexualité**

On souligne souvent les défaillances de l'éducation nationale, mais l'internet joue aussi un rôle fondamental dans la diffusion de certaines conduites sexuelles. Lors d'un débat autour du livre « Les 50 nuances de gris », les jeunes ont laissé entendre qu'ils pensaient que la violence dans la sexualité était normale, que les femmes aimaient la violence dans les rapports sexuels. Il y a également de très beaux films dans lesquels on valorise la prostitution et je crois que tous ces aspects ont un impact sur les jeunes fragiles (infirmière à l'éducation nationale).

Réponse :

Laëtitia Dhervilly souligne que l'État a la responsabilité d'apporter les outils et les moyens pour renforcer la prévention des conduites prostitutionnelles et l'éducation à la sexualité au sein de l'éducation nationale.

➤ **Le sentiment de honte et la question prostitutionnelle**

Comment expliquer le fait que certaines personnes prostituées affirment haut et fort ne pas avoir honte de leur activité ?

Réponse :

Jérôme Strazulla explique qu'il s'agit d'une réaction de défense, appelée « hyper fierté », qui permet à la personne de ne pas s'effondrer. Cette réaction témoigne du fait que la personne ne peut pas faire face à la profondeur de la dévalorisation de l'image de soi.

➤ **Le temps comme élément fondamental de l'accompagnement**

ADRIC

7 rue du Jura - 75013 Paris - Tel: 01 43 36 89 23 - adric@adric.eu - www.adric.eu

Il y a deux temps : le temps institutionnel et le temps du jeune. Je voudrais évoquer deux cas de figure : 1) une jeune qui avait été contrainte à la prostitution par sa mère et qui a pu bénéficier de cinq ans d'un accompagnement au sein de notre service. On a eu besoin de ce temps pour l'accompagner dans un projet de vie cohérent et adapté à sa situation (pour construire une relation de confiance, pour l'amener à prendre conscience de son statut de victime, pour arriver ce statut de victime par un procès, pour faire recours à la LDPH, etc.). 2) on vient de recevoir une jeune femme qui nous a clairement dit qu'elle faisait de la prostitution et qui a 24 ans. Comment faire pour l'accompagner sur un temps aussi limité (1 an) ? (éducatrice spécialisée dans un CHRS à Paris pour des jeunes femmes de 18 à 25 ans)

Réponses :

Muriel Bodenan précise que la question principale n'est pas « comment faire, dans un laps de temps aussi court, pour que la personne arrête de se prostituer ? », mais « comment travailler pendant ce temps avec une personne qui vient demander de l'aide ? ». L'enjeu, c'est de travailler avec la personne dans une perspective de relais pour favoriser la sortie de la situation de prostitution.

Caroline Corcella souligne également la nécessité d'orienter la personne vers d'autres associations et structures qui pourront l'aider plus tard.

Rose-Angèle Leroy insiste sur l'importance de l'écoute dans l'accompagnement.

Valérie Guérin rappelle que le désir de changement des personnes qui ont des conduites prostitutionnelles représente une condition indispensable pour pouvoir entamer un processus de sortie de la prostitution.

PISTES D'ACTION & PERSPECTIVES

Plusieurs réflexions et pistes de travail pour améliorer les pratiques d'intervention et renforcer la concertation des acteurs ont été évoquées à l'occasion des deux tables rondes de la journée :

- Multiplier les maraudes et les tournées sur les lieux de prostitution.
- Favoriser l'accompagnement des jeunes prostitué(e)s vers l'accès aux soins.
- Accentuer la présence sur le terrain des équipes de la Brigade de protection des mineurs.
- Maintenir un dialogue permanent entre les différents acteurs intervenant auprès des jeunes et des mineur(e)s confronté(e)s à la prostitution et consolider le travail en partenariat.
- Développer les actions de prévention des conduites prostitutionnelles et à risques ainsi que l'éducation à la sexualité à destination des mineur(e)s.
- Développer des actions de formation des enseignants et des professionnel(le)s de l'action socio-éducative à la problématique de la prostitution. Ont été notamment évoqués les activités du Centre de victimologie pour mineurs, ainsi que les interventions de l'Amicale du Nid dans les collèges et auprès des travailleurs sociaux de MECS.
- Aborder la question de la prostitution par le biais des sujets tels que : la santé, l'estime de soi, le rapport aux hommes/femmes, le rapport au corps, l'argent.
- Proposer une écoute empathique et non moralisatrice.
- Favoriser la multiplication des rencontres afin de rompre l'éventuel isolement du/de la jeune et l'emprise que les proxénètes ou les réseaux exploitants peuvent avoir sur lui/elle.

- Aborder la situation du/de la jeune dans sa globalité et mettre en place un accompagnement individualisé.
- Travailler avec le/la jeune la question de la responsabilité personnelle.
- Tenir compte du parcours du/de la jeune afin de faire valoir ses ressources, ses compétences et ses ambitions. Partir de ses intérêts et les mobiliser dans le processus d'accompagnement vers la sortie de la situation prostitutionnelle.
- Rappeler le contexte de la loi qui interdit sur tout le territoire la prostitution des mineurs-es de moins de 18 ans (mars 2002).

Contacts des organisateurs du colloque:

- Mr Tête Jean-Christophe directeur de l'Amicale du Nid de Paris et des Hauts de Seine amicaledunid.paris@adn75.fr
- Mr Dujardin Gaëtan directeur du SIJ de l'ANRS anrs.sij.dujardin@orange.fr
- Mr Lardanchet Guillaume directeur de l'association Hors la Rue guillaume.lardanchet@horslarue.org



ADRIC

7 rue du Jura - 75013 Paris - Tel: 01 43 36 89 23 - adric@adric.eu - www.adric.eu